

FINANCEMENT DE LA FORMATION TFP MESA

La formation TFP Moniteur d'escalade sur structure artificielle est une formation professionnelle, dont les frais pédagogiques sont éligibles à différents dispositifs de financements :

- ❖ **Pour les candidats salariés** : demande de prise en charge des frais pédagogiques à effectuer par l'employeur auprès de l'**OPCO** (AFDAS pour les entreprises du secteur sportif). Plusieurs dispositifs de financement sont mobilisables (plan de développement des compétences, actions individuelles, Pro-A), contactez votre conseiller : <https://www.afdas.com/>
- ❖ **Pour les candidats avec un projet d'embauche** : l'OPCO gère également les demandes de financement pour les **contrats d'apprentissage** (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage). Il s'agit de dispositifs spécifiques pour les publics jeunes qui s'insèrent dans le secteur professionnel. *Voir la fiche spécifique sur les contrats d'apprentissage.*
*Attention, le Niveau de Prise En Charge (NPEC) du TFP MESA en apprentissage sera aligné sur un forfait d'amorçage la première année.
- ❖ **Pour les candidats demandeurs d'emploi** : financement possible via l'**Aide Individuelle à la Formation (AIF)**. Attention, les démarches sont longues et nécessitent plusieurs semaines d'anticipation. Prendre rdv avec votre conseiller.
- ❖ **Pour tous** :
 - Le TFP MESA est éligible à un financement via le **Compte Professionnel de Formation (CPF)** : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. Pour les personnes ne disposant pas des fonds nécessaires sur leur CPF, un abondement est possible par France Travail ou par l'employeur. Le montant total est dû dès l'inscription, la régulation au réel des heures effectuées s'effectuant en fin de formation. Nous contacter pour plus de renseignements.
 - **Aides individuelles des Conseils Régionaux** : les dispositifs sont spécifiques à chaque région. Merci de bien vouloir nous indiquer précisément de quel dispositif vous souhaitez bénéficier au moment de votre inscription.

	Frais de dossiers	Coût pédagogique	Coût total
Tous publics	60 €	6 180 € (15€/h)	6 240 €
Apprentis	60 € (à la charge de l'employeur)	6 669 € (pour un contrat de 12 mois)	6 729 €

Les frais de dossier sont facturés pour chaque dossier d'inscription, que le candidat soit sélectionné ou non.

Les stagiaires faisant l'objet d'un allègement de formation au positionnement sont facturés au réel du volume horaire de formation à effectuer dans le cadre du parcours individuel de formation (hors apprentissage).

Règlement financier FFME : La FFME facture au réel des heures effectuées, selon un échéancier de paiement établi dans le contrat de formation, et permettant un règlement en deux ou trois fois selon le calendrier de formation. En l'absence d'informations sur le payeur envisagé, le stagiaire est personnellement facturé.

Financement envisagé pour votre formation :

Signature du candidat :